

Liste des certifications agro-environnementales pour l'établissement du critère de sélection au PCAE végétal régional

Principe :

- certification environnementale de niveaux 2 ou 3 reconnue par la Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE) du MAA,
- certification attestant d'exigences équivalentes au référentiel du niveau 2 et d'un système de contrôle offrant les mêmes garanties que celui du niveau 2, reconnues par le MAA.

Source : <http://agriculture.gouv.fr/Certification-environnementale-exploitations>.

Démarches	Publication de l'arrêté	Niveau de reconnaissance
Certification environnementale		Reconnaissance totale au niveau 2 ou 3 (Haute Valeur Environnementale) pour l'exploitation agricole engagée individuellement
Agriculture raisonnée	Arrêté du 16/02/2012	reconnaissance totale au niveau 2
Qualenvi Lauréat	Arrêté du 28/06/2012	reconnaissance totale au niveau 2 (viti)
Charte Qualité des Pomiculteurs de France (QPF)	Arrêté du 26/02/2013	reconnaissance sectorielle au niveau 2 sur exploitation de pommes et de poires
Engagement Qualité Carrefour (EQC) - Pommes	Arrêté du 28/06/2012	reconnaissance sectorielle au niveau 2 sur exploitation de pommes
Plante Bleue « Certifié »	Arrêté du 16/02/2012	reconnaissance sectorielle au niveau 2 pour l'activité d'horticulture ornementale de l'exploitation
Norme NF V01-007 mise en place par la Cave des Vignerons de Saumur	Arrêté du 24/06/2013	reconnaissance sectorielle au niveau 2 pour l'activité viticole de l'exploitation
Terra Vitis Loire	Arrêté du 28/06/2012	reconnaissance sectorielle au niveau 2 pour l'activité viticole de l'exploitation
Norme NF V01-007 mise en place par la SCARA	Arrêté du 28/06/2012	reconnaissance sectorielle au niveau 2 pour la production de céréales de l'exploitation

Autres démarches :

- Global GAP
- MPS (label environnemental pour les producteurs horticolas)

PCAE - formation démarche de progrès

Fiche d'information – 12 juillet 2019

Vous avez sollicité ou envisagez de solliciter une aide dans le cadre du PCAE: celle-ci est conditionnée au suivi d'une formation démarche de progrès dans les domaines de l'agro-écologie ou de la multiperformance.

D'autres démarches sont éligibles, en substitution de la formation :

- les appuis techniques mis en place dans le cadre du dispositif FranceAgriMer sur le volet agro-écologie, dans sa forme collective,
- la participation aux réseaux Ecophyto DEPHY Ferme ou 30 000 fermes (PCAE végétal),
- la réalisation d'un Pays de la Loire Conseil, ou d'un Dina CUMA Conseil (4 jours).

1. Une formation financée par Vivea

Cette formation, d'une durée de deux jours minimum, est suivie d'une rencontre d'une demi-journée sur l'exploitation entre vous et le formateur pour un accompagnement personnalisé de la démarche de progrès à mettre en œuvre. La formation doit avoir été suivie dans la période comprise entre deux ans avant la date de dépôt du projet et celle du dépôt de la demande de paiement du solde de la subvention (le dernier jour de la formation doit être compris dans cette période). L'attestation de suivi de l'intégralité de la formation est établie par l'organisme de formation.

La formation est prise en charge en totalité par Vivea et le FEADER.

Des formations « PCAE » sont organisées dans tous les départements de la région avec une grande diversité de thématiques, proposées par différents organismes de formation. La liste des formations (mise à jour le 3^{ème} vendredi de chaque mois) est accessible sur le site de VIVEA: <http://www.vivea.fr/>.

NB : Pour les CUMA, la formation démarche de progrès devra être suivie par au minimum 2 adhérents si elles ont moins de ou exactement 10 adhérents, et 4 adhérents si elles ont plus de 10 adhérents.

1. Cliquez sur «+ de critères» pour préciser votre recherche

The screenshot shows the VIVEA website interface. On the left, there is a vertical navigation menu with the VIVEA logo at the top, which includes the text 'Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant' and 'Piloter vos projets professionnels'. Below the logo are five colored buttons: 'NOUS CONNAITRE' (yellow), 'CHEFS D'ENTREPRISE ET COLLABORATEURS' (purple), 'ORGANISMES DE FORMATION ET PARTENAIRES' (green), 'ELUS VIVEA' (light green), and 'PRESSE' (orange). Below these buttons is a search bar with the text 'Recherche' and an 'OK' button. To the right of the search bar, there is a section titled 'JE CHOISIS UNE FORMATION' with a dropdown menu showing 'Toutes les formations' and a 'Lieu' field. A large yellow arrow with the number '1' points to the right, leading to an 'OK' button. Above this section, there is a news article snippet with a photo of two geese, dated '12/04/2016', titled 'VIVEA finance les formations à la biosécurité pour les éleveurs de volailles', and a sub-headline 'La filière avicole française est touchée par l'influenza aviaire depuis la fin de l'année 2015. Afin...'. Below the news snippet is a green button labeled 'En savoir +'. At the bottom of the page, there is a section titled 'VIVEA DANS VOTRE RÉGION' with the text 'Sélectionnez votre région en cliquant sur la carte :'. The footer of the page contains various logos, including 'L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE', 'AGRICULTURES & TERRITOIRES', 'FranceAgriMer', 'vivea', 'ÉCOPHYTO', 'Sarthe', 'VENDÉE', 'Agence de l'eau Loire-Bretagne', 'Liberté • Égalité • Fraternité', 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE', 'UNION EUROPÉENNE', and 'Région PAYS DE LA LOIRE'.

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



2. Inscrivez « PCAE » dans la case « Mot clés » et lancez la recherche

PRESSE

Recherche

VEA DANS VOTRE RÉGION

CHOISIR UNE FORMATION

us à notre publication VIVE'Actu

Rejoignez-nous

2

Chefs d'entreprise, organismes de formation, élus VIVEA, VOTRE EXTRANET

CHOISIR UNE FORMATION

Vous pouvez consulter en ligne la liste des formations financées par les comités VIVEA (formations qui sont programmées dans les prochains mois) et les coordonnées des organismes de formation auprès desquels vous pourrez vous inscrire. Les formations individuelles ne sont pas présentées sur le site de VIVEA. Si vous souhaitez demander un financement pour un bilan de compétences, une VAE, un permis poids lourd etc., contactez votre délégation VIVEA au 01 56 33 29 03.

Contributeur-trices de VIVEA : si le nombre de places maximum est atteint pour une formation qui vous intéresse, veuillez contacter l'organisme de formation, il pourra peut-être vous inscrire.

Sélectionnez une formation

Thème de formation :

Mots clés :

Lieu de Formation :

Utiliser le sélecteur ci-dessous ou cliquer directement sur la carte pour sélectionner les régions

Ajoutez des zones géographiques

3. Cliquez sur le titre de la formation pour accéder aux informations détaillées

3

Sélectionnez une formation

Thème de formation :

Mots clés :

Lieu de Formation :

Utiliser le sélecteur ci-dessous ou cliquer directement sur la carte pour sélectionner les régions

Ajoutez des zones géographiques

Type de cofinancement :

Formations à venir, en cours ou terminées :

14 formation(s) trouvée(s)

Trier par :

PCAE COMMENT RENDRE SON EXPLOITATION PLUS AUTONOME EN ALIMENTATION EN ELEVAGE BOVIN

Du 15/06/2016 au 30/09/2016
Lieu : LEMANS
Durée : 17.5 h

Disponibilité : 10 place(s)

PCAE - Nouvelles pratiques culturales dans le cadre de l'agro écologie

Du 27/06/2016 au 14/11/2016
Lieu : Beaumont - Sarthe
Durée : 17.5 h

Disponibilité : 9 place(s)

Thème

Calendrier

Lieu de réalisation

Objectifs de la formation

Organisme

Contact

4. Contactez l'organisme de formation pour vous inscrire.

Les formations mises en ligne sont celles programmées à une échéance d'environ un mois. Pour identifier des sessions à plus longue échéance, contactez les organismes ayant déjà organisé des formations « PCAE », voir page 4.

2. Appui technique FranceAgriMer

FranceAgriMer a mis en place depuis 2014 un dispositif d'aide destiné à accompagner les exploitations agricoles pour atteindre la double performance économique et écologique, en finançant une partie du conseil technique dispensé par des structures. En Pays de la Loire, ce programme a été décliné pour l'ensemble des productions animales et les GIEE en filières végétales.

Un accompagnement technique de 2 jours en collectif et ½ journée en individuel minimum réalisé est reconnu comme démarche de formation conforme au PCAE.

Vous pouvez vous rapprocher de votre organisation de producteurs, votre laiterie, votre Chambre d'agriculture, ou votre Organisme de Conseil pour vous assurer de la reconnaissance de votre appui technique et obtenir le cas échéant une attestation.

Liste des organismes d'appui technique pour les filières animales (2015-2016) :

- Production ovine : CAVAC-VSO, Chambre d'agriculture 49, OVI OUEST, TER'ELEVAGE
- Production avicole : les Chambres d'agriculture, CAFEL
- Production cunicole : CAVAC (CPLB), CIAB, SYPROLAP, TERRENA
- Production viande bovine : Bovin Croissance 85, BOVINEO, CLASEL, Elevage Conseil Loire Anjou, ELROC 53, ELVEA 49, ELVEA 72, TER'ELEVAGE
- Production veau de boucherie : CEVAP
- Production porcine : Chambre régionale d'agriculture, CAM, TERRENA, PORC ARMOR EVOLUTION, CAVAC
- Production laitière bovin : Elevage Conseil Loire Anjou, UCAL, Chambre d'agriculture 44
- Production laitière caprine : UCAL

3. La participation aux réseaux de fermes Ecophyto (PCAE végétal)

Action majeure du plan Ecophyto, les dispositifs DEPHY (Ferme et Expé) et « 30 000 fermes » ont pour objectif d'éprouver, valoriser et déployer pour le premier et de généraliser pour le second les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques tout en promouvant des techniques performantes dans les domaines économique, environnemental, sanitaire et social. Ces dispositifs reposent sur deux réseaux nationaux couvrant l'ensemble des filières de production et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement, du transfert et de l'action locale.

Les réseaux DEPHY Ferme et « 30 000 fermes » rassemblent des exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

4. La réalisation d'un Pays de la Loire Conseil ou Dina CUMA Conseil pour les CUMA (PCAE végétal)

Le Pays de la Loire Conseil et le Dina CUMA Conseil (4 jours) permettent de soutenir un effort de réflexion des CUMA à des moments particuliers de leur fonctionnement ou de leur développement sur trois thèmes prioritaires : analyse stratégique, création d'emploi, diagnostic organisationnel pour améliorer le fonctionnement coopératif.

AYANT DEJA ORGANISE DES FORMATIONS « PCAE » (LISTE NON LIMITATIVE)					
NOM DE L'ORGANISME	MAIL	CONTACT	FILIERES ANIMALES	FILIERES VEGETALES	AUTRES
ADPS 85	accueil@adps85.com	Julie BAUDOUIN	Bovins lait, Bovins viande, Aviculture, Cuniculture	Grandes cultures	Conversion agriculture bio, Energie
B.H.R	m.abba@bhr-vegetal.com	C. BOURGEOIS		Horticulture et pépinière	
CAVAC	y.billon@cavac.fr	Yannick BILLON		Grandes cultures	
CER FRANCE 44	cleon@cerfrance44.fr	Christopher LÉON	Bovins lait, Bovins viande,		
CER FRANCE 49	jmraimbault@49.cerfrance.fr	Maryline GUILLEMIN	Bovins lait, Bovins viande,	Grandes cultures , Culture porte-graines	Conversion agriculture bio
CGA MAYENNE - SARTHE	cgiraud@53-72.cerfrance.fr	Chrystel GIRAUD	Bovins lait, Bovins viande, Aviculture,	Grandes cultures	Conversion agriculture bio, Energie
CHAMBRE D'AGRICULTURE 44	doreen.guegan@loire-atlantique.chambagri.fr	Doreen GUEGAN	Bovins lait, Bovins viande,	Grandes cultures , Viticulture	Energie
CHAMBRE D'AGRICULTURE 49	virginie.fassot@maine-et-loire.chambagri.fr	Virginie FASSOT	Bovins lait, Bovins viande, Aviculture, Porcs, Caprin	Grandes cultures , Viticulture	Energie
CHAMBRE D'AGRICULTURE 53	delphine.dubois@mayenne.chambagri.fr	Delphine DUBOIS	Bovins lait, Bovins viande, Aviculture, Porcs,	Grandes cultures	Energie
CHAMBRE D'AGRICULTURE 72	marie-christine.navarrete@sarthe.chambagri.fr	Marie-Christine NAVARRETE	Bovins lait, Bovins viande,	Grandes cultures	Energie
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE	virginie.fassot@maine-et-loire.chambagri.fr	Virginie FASSOT	Aviculture, Porcs,		Conversion agriculture bio
CIVAM BIO MAYENNE	productionsvegetales@civambio53.fr	Thomas QUEUNIET		Maraîchage	Conversion agriculture bio
CLASEL	anne.belliard@clasel.fr	BELLIARD ANNE	Bovins lait, Bovins viande,	Grandes cultures	Conversion agriculture bio, Energie, Mécanisation
FDCUMA 53	bruchet.fdcuma53@wanadoo.fr	Benoit BRUCHET		Grandes cultures	Mécanisation
FDSEA 49	fdsea49@agri49.com	Hélène PAUCET Anne PICARD		Arboriculture, Cidriculture	
GAB 44	conseiller.technique@gab44.org	Olivier LINCLAU	Bovins lait, Bovins viande, Aviculture, Porcs, Ovin, Gibier	Grandes cultures , Maraîchage	
GAB 72	frederic@gab72.org	Lucie JOLIVALT			Conversion agriculture bio,
GAB 85	technicien@gab85.org	Marianne DUNCOMBRE	Bovins lait, Bovins viande, Ruminants		
GRAPEA	grapea@wanadoo.fr	Thibaut SCHELSTRAETE	Bovins lait, Bovins viande,		
TERRENA INNOVATION	jbillard@terrena.fr	Damien DUGAST	Bovins viande,		
UNION DES CUMA	geraldine.tilleul@cuma.fr	Géraldine TILLEUL	Bovins lait,	Grandes culture , Viticulture	Energie, Mécanisation,
VITACONSULT	ggilet@vitaconsult.fr	Guillaume GILET		Viticulture	

Annexe au règlement : Obligations de publicité européenne pour les bénéficiaires du FEADER

» Responsabilités des bénéficiaires

1.1 Toutes les actions d'information et de communication menées par le bénéficiaire témoignent du soutien octroyé par le FEADER à l'opération par l'apposition :

- a) de l'emblème de l'Union ;
- b) d'une mention faisant référence au soutien du FEADER.

Lorsqu'une action d'information ou de publicité a trait à une ou à plusieurs opérations cofinancées par plusieurs Fonds, la référence prévue au point b) peut être remplacée par une référence aux Fonds ESI.

1.2. Pendant la mise en œuvre d'une opération, le bénéficiaire informe le public du soutien octroyé par le FEADER.

a) en donnant sur son éventuel site web à usage professionnel, dès lors qu'un tel site existe, et quand un lien peut être établi entre ledit site et le soutien apporté à l'opération, une description succincte de l'opération, proportionnée au niveau de l'aide, y compris de sa finalité et de ses résultats, et mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union ;

b) en apposant, pour les opérations ne relevant pas du point c), dont l'aide publique totale est supérieure à 50 000 EUR, au moins une affiche (dimension minimale : A3) ou une plaque présentant des informations sur le projet, mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union, en un lieu aisément visible par le public. Les États membres peuvent toutefois décider que l'obligation précitée ne s'applique pas, ou que le seuil est relevé pour les opérations visées à l'article 21, paragraphe 1, points a) et b) (en ce qui concerne la perte de revenus et les coûts d'entretien), et aux articles 28 à 31 et aux articles 33, 34 et 40 du règlement (UE) no 1305/2013. Les États membres peuvent également décider que cette obligation n'est pas applicable ou que le seuil est relevé pour les autres opérations qui ne donnent pas lieu à un investissement lorsque, en fonction de la nature de l'opération financée, il n'est pas possible de déterminer un lieu adéquat pour l'affiche ou la plaque. Une plaque explicative est installée dans les locaux des groupes d'action locale financés par Leader ;

c) en apposant, en un lieu aisément visible par le public, un panneau temporaire de dimensions importantes (ex : panneau de chantier) pour toute opération de financement d'infrastructures ou de constructions pour lesquelles l'aide publique totale octroyée dépasse 500 000 EUR.

Au plus tard trois mois après l'achèvement d'une opération, le bénéficiaire appose une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible par le public, pour chaque opération satisfaisant aux critères suivants :

- i) l'aide publique totale octroyée à l'opération dépasse 500 000 EUR et
- ii) l'opération porte sur l'achat d'un objet matériel ou sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction.

Ce panneau indique le nom et l'objectif principal de l'opération et met en évidence le soutien financier de l'Union.

Les affiches, panneaux, plaques et sites web comportent la description du projet/de l'opération et les éléments décrits dans les caractéristiques techniques ci-dessous. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau, de la plaque ou du site web.

» Caractéristiques techniques des actions d'information et de publicité

Cf. le Guide régional pour communiquer sur les fonds européens disponible sur le site de la Région : www.europe.paysdelaloire.fr, rubrique « Communiquer sur son projet européen ».

1. Logo et slogan

Chaque action d'information et de publicité affiche les éléments suivants: l'emblème de l'Union conformément aux normes graphiques présentées à l'adresse suivante: <https://www.europe.paysdelaloire.fr/beneficiaire-de-fonds-europeens/comprendre-les-fonds/communiquer-sur-votre-projet/>, assorti d'une explication du rôle de l'Union, au moyen de la mention suivante:

«Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales»;

2. Matériel d'information et de communication

Les publications (brochures, dépliants, lettres d'information, par exemple) et les affiches concernant des mesures ou actions cofinancées par le FEADER contiennent une indication claire, sur la page de titre, de la participation de l'Union, ainsi que l'emblème de l'Union, s'il est aussi fait usage d'un emblème national ou régional. Les publications comportent les références de l'organisme responsable du contenu de l'information, ainsi que de l'autorité de gestion désignée pour la mise en œuvre de l'intervention du FEADER et/ou nationale concernée.

Pour ce qui est des informations publiées par voie électronique (sites web, bases de données à l'usage des bénéficiaires potentiels) ou sous forme de matériel audiovisuel, les dispositions énoncées au premier alinéa s'appliquent par analogie.

Les sites web concernant le FEADER doivent :

- a) mentionner la contribution du FEADER, au moins sur la page d'accueil ;
- b) comporter un hyperlien pointant vers le site web de la Commission relatif au FEADER.

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

